

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

30 JANVIER 2017
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 30 janvier 2017, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents: Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Julie Tasker-Brown, Conseillère
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Aussi présent: M. Stéphan F. Dulude, Directeur général
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Cinquante-et-une (51) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

M. le Maire Masella souligna la présence du commandant Fred Jennings, du Service de police de la Ville de Montréal (Poste de police de quartier 9).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 janvier 2017 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance spéciale du 19 décembre 2016;
- séance ordinaire du 19 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Masella a exprimé ses sympathies pour les familles des victimes de l'attentat à la mosquée de Québec. Au sujet des taxes municipales, il a noté que le taux d'augmentation était globalement modeste à Montréal-Ouest, mis à part certaines catégories d'immeubles, notamment les duplexes, où la différence provient d'une augmentation importante de leur valeur selon le rôle d'évaluation. Sur ce point, il a noté que c'est la première année du nouveau rôle triennal d'évaluation confectionné par la Ville de Montréal et que les propriétaires qui veulent contester ont le droit de le faire. Le Maire a aussi dit qu'il y aura ce soir une résolution modifiant les portefeuilles attribués à chaque conseillère. En ce qui concerne les questions des résidents au sud d'Avon, il a dit que l'ingénieur de circulation qui a reçu un mandat pour évaluer la situation y travaille présentement et rencontrera un groupe parmi les résidents concernés. Sur un autre sujet, il a noté que suite aux questions posées par un résident sur le dépôt de neiges usées, les ministères fédéral et provincial de l'Environnement ont confirmé que tout est en ordre. Quant au projet de nouveau centre récréatif et communautaire, le Maire a dit que les documents d'information et le formulaire de sondage seront livrés porte à porte à compter de demain. Finalement, il a noté que le prochain Café avec le Maire aura lieu au Centre communautaire le 23 février.

7. Première période de questions du public

À 20h10, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillères sur tout sujet d'intérêt général.

Norbert Bedoucha a mis en doute la méthode d'évaluation qui a abouti à une telle augmentation de valeur des duplexes, disant que ce n'est pas objectif. Il s'est demandé pourquoi les résidents de sa rue et d'autres n'ont pas reçu d'avis d'information sur la possibilité de révision, contrairement aux résidents sur Hudson, par exemple. Le maire Masella a dit ne pas être sûr de savoir à quel avis le résident référait. Il a ajouté qu'il était prêt à s'asseoir avec un groupe de propriétaires pour les aider à comprendre comment faire s'ils veulent une révision de leur avis d'évaluation, et demandera au service d'évaluation de Montréal d'expliquer les raisons de la différence de traitement entre duplexes et autres immeubles. La conseillère Feeney a noté qu'une telle réunion serait ouverte à tout le monde.

Daniel Markuze a noté qu'il y a un mois, il avait été dit que le taux global d'augmentation des taxes serait modeste, mais en fait, s'il n'y a aucune augmentation ou une diminution pour 60 % des contribuables, cela signifie que les autres 40 % doivent supporter une augmentation. Il remet aussi en question l'exemption de taxes accordée à une église. Le maire Masella a dit que c'était en réalité 76 % des maisons dont l'augmentation de la facture était moins de 6 % et pour 63 %, c'était 0.5 % ou moins. Quant à l'église St. Philip, son obligation de payer les frais de parc a été reportée, non annulée. La conseillère Feeney a noté qu'il aurait été possible de répartir l'augmentation de valeur foncière sur trois ans, mais en fait, la plupart des autres municipalités ne l'ont pas fait sur l'Île. Le Maire a dit que la Ville n'a pas le pouvoir de renverser les décisions du service d'évaluation.

Abby Shyavitz demanda pourquoi elle n'a eu aucune réponse à son courrier électronique du 17 décembre concernant une série d'introductions par effraction sur Westminster. Elle a indiqué que c'est une question de sécurité publique importante et elle a été tout à fait secourée par ces incidents. La conseillère Ulin a dit qu'elle pourrait lui réexpédier le bulletin que l'on a fait parvenir à tous les abonnés. Le maire Masella a noté que ce bulletin a été envoyé par courrier électronique le 22 décembre.

William Deere a dit qu'il a été frappé par l'augmentation de l'évaluation foncière et qu'il n'a pas compris pourquoi le taux d'augmentation est plus haut à Montréal-Ouest comparé à Côte Saint-Luc. Le Maire a noté que le service d'évaluation foncière de Montréal se base sur les ventes effectuées. Le résident a dit qu'il vit sur un revenu fixe. Il a dit ne pas croire qu'il y ait eu beaucoup de ventes dans le voisinage et en tout cas, les prix sont très au-dessous du marché. Il a demandé au Conseil de publiciser le fait qu'il y a les gens frappés par une augmentation de taxes de 20 % à cause de l'évaluation foncière. Dire que le taux d'augmentation des taxes est sous l'IPC est trompeur, quand une augmentation de valeur foncière de 20 % signifie à la fin que le compte de taxes sera beaucoup plus haut que l'année passée.

Beverly Kerr a demandé ce que la Ville prévoit faire avec l'embauche d'un nouveau salarié à la bibliothèque adulte. La conseillère Ulin a répondu que la bibliothèque est totalement indépendante de la Ville. Le maire Masella a ajouté qu'il n'est pas impliqué dans les décisions de la bibliothèque.

A. Vandermeersch a remis les résultats d'un sondage qu'il a fait auprès de 107 propriétaires de duplex, montrant qu'ils financent 46 % de l'augmentation du budget municipal, selon lui.

Stan Carny a demandé à la Ville d'inviter les dirigeants du service d'évaluation foncière de Montréal à la réunion que le Maire dit vouloir organiser. Le maire Masella a répondu

que c'était son intention, mais ne pourrait garantir la présence de quiconque. Le résident a dit qu'il a noté que le taux de taxation de la Ville a augmenté de 2016 à 2017, tandis que celui de l'Agglomération a diminué et il s'est demandé pour quelles raisons. La conseillère Feeney a dit que c'est une question complexe. Il y a des taux différents pour des types différents de propriété. Ces taux sont établis en fonction des orientations prises, comme, par exemple, le but de ne pas excéder l'indice du coût de la vie, et l'obligation légale d'avoir un budget équilibré. Le Maire a ajouté qu'à la fin, la Ville commence à travailler son budget quand on connaît le montant des dépenses à payer (incluant la part substantielle versée à l'Agglomération) et ensuite les taux sont déterminés. Le résident a dit que les propriétaires de duplex subventionnent 60 % des dépenses. La conseillère Feeney a indiqué de nouveau que les municipalités locales contrôlent leurs taux de taxes, mais pas le système d'évaluation foncière. La conseillère Tasker-Brown a noté que le taux pour les maisons familiales isolées est le même que pour les duplexes. Ainsi il n'y a eu aucune intention d'augmenter les taxes pour les duplexes.

Peter Cooney a rappelé au Conseil qu'il avait demandé que la ruelle adjacente à sa maison soit déneigée par la Ville. La conseillère Torres a noté que cela n'a pas été fait depuis de nombreuses années et que l'équipement de la Ville ne pouvait pas se rendre là sans risque. Le résident a répondu que c'est la propriété de la Ville néanmoins. Le Maire a noté que cette ruelle n'est pas une voie de circulation, mais une impasse et comme une extension de l'entrée d'auto du résident, utilisée seulement par les propriétaires adjacents. Cependant, la Ville pourrait leur transférer la propriété de cette ruelle, s'ils sont intéressés. Sur un autre sujet, le résident a dit qu'il y a trop de panneaux d'arrêt sur Avon, ce qui rend les conducteurs impatients. Le Maire a répondu que l'ingénieur de circulation qui a été engagé est plus compétent que lui ou le résident pour faire des recommandations afin d'améliorer des choses. Le résident a aussi mentionné le problème de camions circulant dans les alentours. Le maire Masella l'a invité à contacter la Ville de Montréal puisque c'est elle qui a juridiction sur l'environnement de Parmalat.

Greg Baily a posé une question sur la présence de camions dans la cour de Parmalat. Quand elle fut agrandie, il y avait une condition que la façade du vieux foyer de retraités serait gardée. Maintenant il y a une rumeur qu'elle va être abattue. Le Maire a dit qu'il n'était pas au courant de cela. La conseillère Tasker-Brown s'est demandé comment la Ville et les résidents pourraient être impliqués. Elle a parlé à la conseillère de ville de CDN-NDG qui est responsable de l'urbanisme et qui lui a dit qu'une proposition pourrait venir. Elle a ajouté que certaines réunions du Comité consultatif d'urbanisme de cet arrondissement sont publiques. Le résident a dit qu'il n'a pas confiance en Parmalat. Ils avaient promis de préserver le bâtiment. La conseillère Tasker-Brown a dit qu'il devrait y avoir un avis dans le journal et une assemblée publique avant que la démolition puisse avoir lieu. Le Maire a conseillé au résident de commencer par s'informer quand sera la prochaine réunion du CCU dans l'arrondissement.

Ian Robinson a dit qu'il est écrit dans The Informer qu'une somme de 75,000 \$ est dédiée au fonds de pension dans le budget et il s'est demandé de quoi il s'agissait. La conseillère Feeney a expliqué que ce montant a non seulement pour but de prendre en compte le déficit actuariel, mais aussi une marge supplémentaire devant permettre d'atténuer l'effet des variations du marché. Elle a noté que, contrairement à ce que le résident semble penser, le fonds de pension à Montréal-Ouest est un des mieux financés. Le résident a dit qu'il ne devrait même pas y avoir un déficit après les dernières années de bons rendements sur le marché.

David Superstein a parlé des problèmes de sécurité routière liés à l'impact du projet Turcot à Montréal-Ouest. Le Maire a dit que des représentations ont été faites au Ministère des Transports du Québec qui a accordé une subvention de 600,000 \$ pour repaver le chemin Avon. Le résident a ajouté que la Ville devrait considérer l'ouverture d'un accès à la l'Autoroute 20.

Norbert Bedoucha a offert ses services pour aider à préparer les propriétaires de duplex qui veulent contester leur augmentation d'évaluation foncière.

Stan Carny a demandé si le service d'évaluation foncière de Montréal est au courant de tous les travaux qui sont fait sur des propriétés. Le Maire a répondu qu'il est avisé de ceux dont la valeur excède 5,000 \$. Le résident s'est demandé à quand remonte la dernière inspection réelle exécutée par des employés du service d'évaluation foncière (de valorisation) à Montréal-Ouest. Le Maire a dit qu'il a vu que des inspecteurs sont venus à sa maison.

La première période de questions prit fin à 21h05.

8. Contrats et Greffe

a) Chemin de fer Canadien Pacifique – bail de terrain (dépôt de neiges)

ATTENDU que la Ville utilise présentement, comme lieu de disposition de neiges usées, un terrain situé derrière l'aréna et l'édifice des Travaux publics sur Bedbrook et qui est la propriété de la Compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique;

ATTENDU que la compagnie a offert à la Ville de renouveler cette entente, considérant que le bail en cours se termine le 30 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte de renouveler son bail avec la Compagnie Chemin de fer Canadien Pacifique pour le terrain mentionné au préambule.
- 2) Que la durée du nouveau bail soit de cinq (5) ans à compter du 1^{er} mai 2017.
- 3) Que le loyer annuel soit de vingt-sept mille cinq cent dollars (27 500\$) plus les taxes applicables, avec augmentation au taux de trois pour cent (3%) au 1^{er} mai chaque année, à compter de 2018.
- 4) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents relatifs à cette entente de location au nom de la Ville.
- 5) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-599.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-004

b) Retrait d'un constat d'infraction

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De retirer un constat d'infraction portant le numéro de dossier 315 324 752, et d'en aviser la Cour municipale de Montréal pour lui demander de ne pas procéder dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-005

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 16 décembre 2016 au 23 janvier 2017

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 16 décembre 2016 au 23 janvier 2017 totalisant 1 097 232,00 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-006

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de janvier 2017

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-007

c) Allocation budgétaire – parc Davies

ATTENDU que la firme Groupe BC2 a été engagée pour préparer les plans et devis pour le réaménagement du parc Davies (phase 2);

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

Que les honoraires professionnels de la firme d'architectes Groupe BC2, au montant de 20 085 \$ avant taxes, suivant son offre de service datée du 23 décembre 2016 telle qu'acceptée par le Directeur Général en vertu de ses pouvoirs délégués, soient payés à même le fonds de parc (poste budgétaire 55-912-00-000) au lieu du budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-008

d) Art Etc.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu, la Conseillère Elizabeth Ulin ayant déclaré s'abstenir en raison d'un intérêt qu'elle a dans l'affaire considérée:

1) Que le Conseil accepte de louer la grande salle de réunion à l'Hôtel de Ville, lors du salon d'art et d'artisanat qui se tiendra trois jours en novembre 2017, pour un montant de 2 535,20 \$ (taxes incluses) et un nombre total de vingt-quatre (24) heures comprenant la tenue de l'événement, sa préparation et le ménage, et de maintenir les autres conditions de la dernière entente en vigueur.

2) Que le Conseil accepte que le dépôt requis pour garantir la réservation soit de 500,00\$ à la signature de la nouvelle entente, suivi par un paiement de 767,60\$ au plus tard le 1^{er} mai 2017.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-009

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 25 janvier 2017.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, aux conditions posées par le CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
63 Ballantyne N.	remplacement de la porte avant et autres changements à l'apparence de la maison (travaux en phases successives)	tel que présenté;
51 Westminster N.	installation de panneaux commerciaux	tel que présenté (option 1).

3) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
27 Brock N. 65-67A Westminster N.	remplacement de trente fenêtres et cinq portes; agrandissement du deuxième étage à l'arrière;
8026-8028 Avon	remplacement de quatre-vingt sept contre-fenêtres et deux portes.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-010

b) Modifications de concordance au règlement de zonage n° 2010-002 suite aux modifications apportées au Plan d'urbanisme par le règlement n° 2016-024

ATTENDU que le conseil de ville, le 19 décembre 2016, a adopté le Règlement n° 2016-024 modifiant le plan d'urbanisme édicté par le règlement n° 2009-007;

ATTENDU que le conseil de ville, à cette même date, a adopté aussi le Règlement de concordance n° 2016-025 modifiant le règlement de zonage n° 2010-002, en conformité au quatrième alinéa de l'article 110.4 et au second alinéa de l'article 110.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., ch. A-19.1);

ATTENDU que le Règlement n° 2016-024 apporte des amendements au Règlement n° 2009-007 visant quatre lots;

ATTENDU que le Règlement n° 2016-025 apporte des amendements au Règlement n° 2010-002 visant un seul de ces lots, étant donné que les trois autres n'en nécessitent aucun pour être conformes;

ATTENDU que l'article 110.6 de la loi prévoit qu'après l'adoption d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, le conseil municipal peut indiquer que le règlement de zonage, entre autres, n'a pas à être amendé pour le rendre conforme au plan d'urbanisme tel qu'ainsi modifié;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De déclarer que le Règlement de zonage n° 2010-002 n'a pas à être amendé pour le rendre conforme au plan d'urbanisme, tel que modifié par le Règlement n° 2016-024, en ce qui a trait aux lots 1 291 286, 1 292 003 et 1 292 018.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-011

11. Travaux publics

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

12. Ressources humaines

a) Responsable de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment

ATTENDU que M. Vlad Florea-Archir a été confirmé au poste d'inspecteur en bâtiment en vertu de la résolution # 20160829-014;

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment est un cadre intermédiaire à la Ville de Montréal-Ouest;

ATTENDU qu'il est jugé à propos de modifier le titre d'emploi de ce poste afin de mieux exprimer ce statut sans changer quoi que ce soit d'autre aux conditions de travail de l'employé qui l'occupe;

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Julie Tasker-Brown, Conseillère, et résolu:

Que le titre d'emploi de l'Inspecteur en bâtiment soit remplacé par celui de Responsable de l'urbanisme et inspecteur en bâtiment.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-012

13. Nominations

a) Portefeuilles des conseillers

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que la Conseillère Julie Tasker-Brown soit désignée comme responsable des dossiers relatifs à l'Urbanisme et à l'Environnement.

2) Que la Conseillère Elizabeth Ulin soit désignée comme responsable des dossiers relatifs aux Loisirs, à la Culture et aux Communications.

3) Que la Conseillère Colleen Feeney soit désignée comme responsable des dossiers relatifs aux Finances, à l'Administration et à la Sécurité publique.

4) Que la Conseillère Maria Torres soit désignée comme responsable des dossiers relatifs aux Travaux publics et au Bâtiment.

5) Que le Maire Beny Masella soit responsable des dossiers relatifs aux Affaires intergouvernementales.

6) Que la présente résolution remplace la résolution # 20151026-007.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-013

14. Rapport des Conseillères

a) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Loisirs, Culture et Communications.

b) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Administration et Sécurité publique.

c) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics et Bâtiment.

d) Siège Numéro 1

Julie Tasker-Brown, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme et Environnement.

15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

17. Seconde période de questions du public

À 21h45, M. le Maire a annoncé le début de la période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillères touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Luc Charron s'est plaint d'un incident survenu pendant les opérations de déneigement. Il a dit que les alarmes ont été mises en fonction avant 8h00 pour avertir juste trois propriétaires de voiture de déplacer leurs véhicules, ce qu'il a trouvé inutilement stressant. Le maire Masella l'a invité à donner ses nom et adresse au service des Travaux publics. Il a aussi dit qu'il devrait y avoir plus de français aux réunions du Conseil. Le maire Masella a dit que lui et les autres membres de Conseil prennent à cœur de répondre à quiconque pose une question dans la langue cette personne. Le résident a dit que le français devrait aussi être plus utilisé à l'extérieur de la période de questions.

18. Levée de la séance

À 21h50, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20170130-019

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20170130*